

SIGNALEUSE OU SIGNALEUR AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

EMPLOIS OCCASIONNELS SUR APPEL

La Ville de Québec est à la recherche de candidatures en vue de constituer des listes de réserve de signaleuse ou signaleur pour du travail sur appel durant la saison hivernale 2019-2020. Les personnes seront appelées au travail à l'occasion des opérations de déneigement de décembre 2019 à avril 2020.

| | |
|-------------------------|---|
| SOMMAIRE DE LA FONCTION | La personne titulaire du poste assume différentes tâches reliées à la sécurité lors des opérations de déneigement, se déplace à pied selon un parcours déterminé, agit comme signaleur et guide l'opérateur de la souffleuse dans ses manoeuvres. Elle utilise des méthodes de travail sécuritaires et informe son supérieur immédiat de toutes anomalies. |
| EXIGENCES | Détenir minimalement un secondaire 4. Être en bonne condition physique (mobilité, vision, etc.). Être disponible sur appel de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine. Avoir un intérêt pour travailler à l'extérieur dans des conditions climatiques difficiles. S'engager à travailler en tout temps de manière sécuritaire dans la réalisation des tâches. |
| TRAITEMENT | Salaire horaire de 23,78 \$ (échelle 2018). Primes applicables. |
| HORAIRE | Heures de travail variables selon les besoins ou l'horaire fourni par l'employeur. |
| REMARQUE | Le candidat qualifié devra mettre son expertise à profit, selon les besoins et priorités identifiés, afin de soutenir l'Organisation municipale de la sécurité civile dans les quatre dimensions soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement, et ce, sans égard aux conditions courantes ou aux activités régulières. |
| PÉRIODE D'AFFICHAGE | Du 10 octobre au 3 novembre 2019. |
| NUMÉRO DE CONCOURS | MANUT-192-2019. |
| INSCRIPTION | Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription. |
| ÉQUITÉ EN EMPLOI | La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. |

